

Réf: Dossier N° 050245

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GRAMBOUTE SOUMAILA TRANSPORT »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 58, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/07/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 03/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GRAMBOUTE SOUMAILA TRANSPORT

»

Objet : Le transport public de personnes et de marchandises ;

- L'achat et distribution de produits agricoles;
- Intrants pour l'agriculture, l'environnement, aliments des animaux et divers;
- négoce, import/export, stockage de produit et de marchandise ;
- BTP, hôtellerie et évènementiel, transactions monétaires.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 58, Ilot 10

Dirigeant(s) : M GRAMBOUTE SOUMAILA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07782 du 13/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°38426/GTCA/RC/2021 du 13/12/2021

